

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
10 octobre 2003
Français
Original: anglais

Assemblée générale**Cinquante-huitième session**

Points 117 a) et b) de l'ordre du jour

**Questions relatives aux droits de l'homme : application
des instruments relatifs aux droits de l'homme;**

**Questions relatives aux droits de l'homme : questions
relatives aux droits de l'homme, y compris les divers
moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits
de l'homme et des libertés fondamentales**

Conseil de sécurité**Cinquante-huitième année**

**Lettre datée du 9 octobre 2003, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de Chypre
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les dernières tentatives de provocation visant à étouffer la liberté de parole et d'expression dans la partie occupée de Chypre et de faire taire ces voix, au sein de la communauté chypriote turque, qui sont favorables à un règlement du problème de Chypre et à la coexistence pacifique des deux communautés dans une Chypre réunifiée.

Le 5 octobre 2003, des membres de l'organisation extrémiste Loups gris, pour la plupart originaires de la métropole turque, se sont réunis devant les bureaux du quotidien chypriote turc *Afrika* (anciennement *Avrupa*) dans Nicosie occupée, proférant des menaces contre le journal et les vies de ses journalistes Sener Levent et Ali Osman. Les manifestants, portant des banderoles et des drapeaux turcs, ont lancé des slogans et fait le signe du loup tandis que deux d'entre eux ont placé une gerbe noire devant la porte des bureaux. Parlant devant les bureaux d'*Afrika*, le dirigeant de l'organisation Hasan Keskin, a proféré des menaces, déclarant : « cet avertissement est le dernier pour *Afrika*. S'ils ne sont pas punis en vertu de la loi, ils le seront par la nation. Assurément, les traîtres seront châtiés ». De nombreuses organisations et associations de presse à Chypre et à l'étranger ont condamné ces actes et exprimé leur soutien au journal et à ses journalistes.

Cet incident fait suite à une série de menaces et d'actes d'intimidation à l'encontre de ces Chypriotes turcs qui ne sont pas d'accord avec la politique de la Turquie à Chypre et ont le courage de s'opposer publiquement à la présence militaire de la Turquie sur l'île et la façon négative dont M. Denktash appréhende le problème de Chypre. Cela s'inscrit dans une politique systématique bien connue que



la puissance occupante et son administration locale subordonnée mènent depuis longtemps en vue d'éliminer tout point de vue critique de la part des Chypriotes turcs qui sont favorables à l'idée d'une Chypre réunifiée libérée des troupes d'occupation et membre de l'Union européenne.

Ce nouvel incident répressif se produit au moment où le problème de Chypre passe par une étape critique. Alors que la voix de l'opposition chypriote turque, qui s'est intensifiée et a gagné en puissance, plaide en faveur de la reprise des négociations de fond pour un règlement d'ensemble du problème de Chypre, M. Denktash, soutenu par Ankara, continue de refuser le retour à la table des négociations, empêchant, ce faisant, les Chypriotes turcs d'accéder à l'Union européenne.

Le Gouvernement de Chypre condamne vigoureusement ces provocations récentes dans la partie occupée de Chypre et exprime ses graves préoccupations à l'égard des menaces proférées contre la vie de deux journalistes chypriotes turcs d'*Afrika*. À ce propos, nous vous prions d'exercer votre influence auprès de la Turquie afin qu'elle exerce des pressions sur M. Denktash et donne pour instruction à ses militaires et autres agents de respecter les droits de l'homme des Chypriotes turcs et leurs libertés fondamentales d'expression et de parole et d'arrêter d'harcéler ceux qui osent exprimer librement leurs opinions.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 117 a) et b) de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(Signé) Andreas D. **Mavroyiannis**
